

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1911

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1463 de M. Dharréville

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« chaque année »

les mots :

« tous les ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ici, nous appuyons l'amendement concerné qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de l'Autorité de régulation de la distribution de la presse.

Au-delà de ce sous-amendement rédactionnel, nous souhaitons expliciter le contre-projet que nous défendons pour une réelle réforme du système de retraite.

Cela commence par affirmer et accepter que personne ne doit vivre sous le seuil de pauvreté. Notre système de retraites a permis de sortir nos aîné·e·s de la misère et de maintenir le taux de pauvreté des retraité·e·s à un niveau environ deux fois inférieur à celui de nos voisins européens. Toutefois, de nombreux et nombreuses retraité·e·s vivent encore dans la pauvreté. Au 1er janvier 2020, le minimum vieillesse (ASPA) est fixé à 903 € pour une personne seule. C'est presque 150 € de moins que le seuil de pauvreté. Les personnes qui bénéficient de ce minimum vieillesse passent donc leur retraite dans une situation de dénuement. Ce n'est pas digne de notre pays. Nous ne voulons plus qu'un·e seul·e retraité·e vive sous le seuil de pauvreté, actuellement fixé à 1 041 €. Nous proposons d'y indexer le minimum vieillesse et de le réévaluer à la hausse automatiquement, qu'elle qu'ait été la carrière de la personne.

Il est également impensable qu'une personne ayant eu une carrière complète puisse percevoir une pension inférieure au salaire minimum. La précarité dans laquelle sont plongées des personnes qui ont travaillé toute leur vie est révoltante dans un pays aussi riche que le nôtre. Alors que les dividendes n'ont jamais été aussi élevés, les carrières précaires sont légion. Travailler toute sa vie au SMIC est déjà une difficulté chaque fin de mois. Partir à la retraite ne doit pas être une nouvelle étape qui prolonge ces inégalités. Ainsi nous proposons que toute personne avec une carrière complète puisse partir avec une pension au moins égale au SMIC. Une personne avec une carrière complète pour qui les meilleures années rentrant dans le calcul sont au niveau du SMIC se verra donc verser une retraite égale à son salaire.